

**COMPTE-RENDU et PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 6 septembre 2021**

Présents :

Mmes et MM. Fabien ALLEYRON BIRON, Christèle BARET, Albert BUISSON, Sylvie FUGIER, Marlène GUICHARD, Laure MATHIEU, Alexandre PICAT, Audrey ROUSSET, Paul ROUX, Joseph ZARWANSKI

Absent : néant

Excusés : Mmes et MM. Gaëlle BENISTANT, Gérard CAMBON, Nathalie LYONNE, Jean-Michel OLIVE, Benjamin OUVRARD

Procuration : néant

Secrétaire de séance : Mme Laure MATHIEU

Président de séance : M. Albert BUISSON

Monsieur le maire ouvre la séance à vingt-heures dix minutes.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Laure MATHIEU se propose pour être la secrétaire de séance. L'ensemble du conseil municipal accepte sa proposition.

2. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal (05/07/21)

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

3. Vente d'une parcelle de la zone d'activité à M. Bichet (10^E/m²)

Monsieur le maire rappelle que lors de la séance du 26 avril 2021, le conseil municipal avait donné son accord pour échanger, à surface égale, une bande de terrain de 926 m² le long du ruisseau la Lèze appartenant à la S.C.I. CHANBEL contre une partie de la parcelle B 1157 appartenant à la commune. Lors de la discussion avec la S.C.I., la commune avait proposé à celle-ci de lui céder le reliquat de la parcelle B 1157 soit 1 235 m² à 10 € T.T.C. Après réflexion, Monsieur Daniel Fournier, président de la S.C.I. nous a fait savoir qu'il n'était pas intéressé pour racheter le reliquat de la parcelle B 1157.

Le 17 juillet 2021, une rencontre a eu lieu entre Messieurs Daniel FOURNIER, Nicolas BICHET (entrepreneur sur la zone d'activité) et la commune. Un accord entre les trois parties a été trouvé et se décompose comme suit :

- Monsieur Nicolas BICHET achète à la commune la totalité de la parcelle B 1157 d'une surface de 2161 m² au prix de 10 € TTC le m² (soit 21 610 € TTC). Les frais de notaire étant à la charge de l'acheteur.
- La commune achète à la S.C.I. CHANBEL, la bande de terrain le long de la Lèze, d'une surface de 926 m², au prix de 10 € le m² (soit 9 260 €). Les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

De donner son accord pour vendre la parcelle B 1157, d'une surface de 2161 m², à Monsieur Nicolas BICHET au prix de 10 € T.T.C. le m². Les frais de notaire étant à la charge de l'acheteur,

D'autoriser monsieur le maire à signer l'acte notarié et à mener toutes les démarches administratives et financières relatives à ce dossier.

4. Achat d'une bande de terrain le long de la lèze à la S.C.I. Chanbel (10^E/m²)

Suite à l'accord énoncé ci-dessus entre Monsieur Daniel FOURNIER, président de la S.C.I. CHANBEL, Monsieur Nicolas BICHET, entrepreneur sur la zone, et la commune, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'acheter à la S.C.I. CHANBEL, une bande de terrain de 926 m² le long de la Lèze composée de 6 parcelles cadastrales, section B n° 1205, 1201, 1197, 1198, 1207 et 1209 au prix de 10 € T.T.C. le m² (soit 9 260 € TTC). Les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

De donner son accord pour acheter à la S.C.I. CHANBEL une bande de terrain de 926 m² le long de la Lèze composée de 6 parcelles cadastrales, section B n° 1205, 1201, 1197, 1198, 1207 et 1209, au prix de 10 € T.T.C. le m²,

De prendre en compte les frais de notaire,

D'autoriser monsieur le maire à signer l'acte notarié et à mener toutes les démarches administratives et financières relatives à ce dossier.

5. Equipement numérique des salles de classe

Monsieur le maire rappelle que la commune a été retenue dans le cadre du plan de relance de l'Etat pour l'équipement numérique des 5 classes élémentaires à hauteur d'un investissement de 17 500 € T.T.C. (3 500 € T.T.C. par classe) subventionné à 70 %.

Suite à une réunion de concertation entre les enseignants, la commune et notre prestataire informatique, un devis de fourniture de matériel a été demandé à la société A.F.B. de ST. MARTIN LE VINOUX.

Le devis s'élève à 19 118,93 € T.T.C., soit 1 618,93 € T.T.C de plus que le montant subventionnable.

Suite à l'interrogation de M. Picat, il est précisé que nous travaillons habituellement avec cette entreprise qui propose du matériel reconditionné.

Suite à différents échanges et interrogations (nombre de tableaux numériques, d'ordinateurs, de webcam...), monsieur le maire propose de reporter ce point de l'ordre du jour à la prochaine séance du conseil municipal.

6. I.R.M.A. : demande d'adhésion à l'Institut des Risques Majeurs

Monsieur le maire indique être le délégué de la Communauté de Communes à L'I.R.M.A. Il a participé, à l'assemblée générale de début de mandat et a pu se rendre compte du travail et de l'utilité de l'institut. Les communes ont la possibilité d'adhérer individuellement à l'I.R.M.A. pour pouvoir bénéficier d'informations, de formations et de conseils d'experts en matière de risques. Cet organisme accompagne également les communes dans la démarche d'élaboration du plan de sauvegarde ainsi que dans ses mises à jour.

Pour une commune de la taille de L'Albenc, le montant de l'adhésion est de 80 € T.T.C. par an.

Monsieur le maire propose d'adhérer à l'I.R.M.A.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

D'autoriser monsieur le maire à adhérer à l'institut des risques majeurs et à mener toutes les démarches administratives et financières relatives à ce dossier.

7. Admission en non valeurs 2021 – loyers du dentiste

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un étalement de la dette, concernant les loyers non payés du cabinet dentaire, a été mis en place sur dix ans soit jusqu'en 2025.

Il explique que pour l'année 2021 le percepteur de VINAY propose d'inscrire en admission en non-valeur la somme de 9 557,49 € relative aux impayés de loyers du dentiste. Ce montant est budgété à hauteur de 10 000 € à l'article 65400 de la section de fonctionnement au budget primitif 2021.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

D'autoriser monsieur le maire à admettre en non-valeur la somme de 9 557,49 € sur l'exercice budgétaire de 2021,

De procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à ce dossier.

8. S.N.E. : convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du Système National d'Enregistrement des demandes de logement social

Monsieur le maire annonce que, depuis 2015, les demandes de logement social en Isère sont enregistrées dans le système National d'Enregistrement (S.N.E.).

Les services utilisateurs du S.N.E. sont principalement les communes, les intercommunalités, les bailleurs sociaux, ainsi que de manière générale les autres réservataires de logements sociaux (Etat, Département, Action logement...) tel que défini dans les articles R.441-2-1 et R.441-2-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Chaque service utilisateur du S.N.E. doit, au préalable, avoir signé une convention avec le Préfet de l'Isère, rappelant les droits et obligations de chacun.

Les conventions signées depuis 2015 doivent aujourd'hui être renouvelées, afin que la commune puisse continuer à avoir accès au S.N.E. en consultation.

Monsieur le maire donne lecture de la convention et souligne que celle-ci acte que l'enregistrement des demandes de logement social, déposées sur la commune de L'Albenc, sera réalisé par SAINT-MARCELLIN-VERCORS-ISERE-COMMUNAUTE, qui sera co-signataire de la présente convention. Effectivement, la communauté de communes gère la répartition des logements sociaux en collaboration avec les communes et les bailleurs.

Par contre, tout ce qui est relatif à l'entretien de ces logements sociaux est de la responsabilité du bailleur.

Il demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption de cette convention.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

D'adopter la convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du S.N.E.,

D'autoriser monsieur le maire à signer la convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

9. Réforme de la T.F.P.B. sur les constructions neuves

Monsieur le maire indique que les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B.) durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement sauf délibération contraire de la commune avant le 01/10/2021.

Depuis la réforme de la taxe d'habitation (Article 16 de la Loi de Finances 2020) le conseil municipal peut délibérer pour ramener le taux d'exonération à 40%, 50%, 60%, 70%, 80% ou 90% au lieu des 100% en vigueur actuellement.

Monsieur le maire rappelle que la part communale sur la T.F.P.B. qui nous est reversée permet à la commune de prévoir des recettes contribuant à la mise en place des aménagements nécessaires pour accueillir les nouvelles familles sur notre commune. Par exemple, le coût des services périscolaires pour la commune qui ne répercute pas la totalité du coût aux familles. Il rappelle également les différents projets de lotissement en cours ou à venir à L'Albenc qui amèneront des besoins supplémentaires tant au niveau des aménagements qu'au niveau de l'utilisation des différents services de la commune. Il est également rappelé que cette taxe est exigible une fois que la D.A.A.C.T. est déposée en mairie.

Pour une mise en application dès le 1^{er} janvier 2022, il convient de délibérer sur ce point avant le 30 septembre 2021.

Monsieur le maire propose dans un premier temps de délibérer sur le principe de suppression partielle de l'exonération de la T.F.P.B.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

De procéder à la révision de l'exonération de la T.F.P.B. sur la commune de L'Albenc.

Monsieur le maire propose à présent de fixer le taux d'exonération à 50 % au lieu de 100 % pour les constructions nouvelles, les reconstructions, les additions de construction à usage d'habitation applicable au 1^{er} janvier 2021

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

De fixer le taux d'exonération de la T.F.P.B. à 50 %,

De charger monsieur le maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

10. Nouvelle demande de baisse de loyer du bar « Le café gourmand »

Suite à la décision du conseil municipal, lors de sa séance du 5 juillet dernier, concernant la remise en place du loyer prévu au bail (révisé chaque année conformément aux clauses prévues dans le bail initial) dès le 1^{er} septembre 2021, Mme Marie-Noëlle VIEGAS, gérante du bar « le café gourmand » a écrit à la commune pour demander la poursuite de la baisse des loyers à cause d'une situation financière qui ne s'est améliorée.

Le conseil municipal rappelle qu'il a déjà débattu sur ce sujet et qu'il ne souhaite pas revenir sur cette décision. Le dégrèvement est appliqué jusque fin août 2021.

Monsieur le maire propose de délibérer sur le maintien de la décision du 5 juillet 2021 concernant la remise en place du loyer prévu au bail (révisé chaque année conformément aux clauses prévues dans le bail initial, soit à ce jour 575.50 € H.T.)

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

De maintenir les échéances remise en place du loyer prévu au bail (révisé chaque année conformément aux clauses prévues dans le bail initial) dès le 1^{er} septembre 2021,

D'autoriser monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier,

D'informer la gérante de la décision du conseil municipal.

11. Réajustement de la dotation scolaire

David JOBIN, directeur de l'école de L'Albenc, a fait remarquer que la dotation scolaire 2021 au budget primitif 2021 présente une erreur. En consultant le tableau, il a constaté une erreur de calcul de 371 €.

En effet, au vu du tableau rectificatif, il y a bien cet écart,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'accepter le réajustement et d'augmenter la dotation scolaire de 371 € pour l'exercice budgétaire de 2021.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

Pour : 10

contre : 0

abstention : 0

D'approuver l'augmentation de la dotation scolaire au budget primitif 2021 de trois cent soixante et onze euros,

D'informer M. David Jobin de la décision du conseil municipal.

12.Embauche du conseiller numérique

Mme Sylvie FUGIER fait le point sur l'embauche du conseiller numérique dans le cadre du plan de relance de l'Etat. Elle rappelle qu'il a été décidé lors de la dernière séance du conseil municipal de procéder au recrutement d'un conseiller numérique. Les candidatures pouvaient nous être adressées jusqu'au 20 août dernier. Nous en avons reçu sept. Le jury de recrutement est en cours et une décision sera prise au plus tard en fin de semaine prochaine. Mme Sylvie FUGIER enverra une information à l'ensemble du conseil municipal pour informer de la personne retenue.

Le conseiller numérique recruté aura deux axes de mission :

Aide aux personnes dans leurs démarches via internet,

Conseil aux élus, développement de la communication.

Cet agent sera rémunéré sur la base du S.M.I.C. sur une période de deux ans.

13.Demande de la section roller hockey

Monsieur le maire rappelle les souhaits de la section roller – hockey. Ils aimeraient disposer d'un terrain, avec un toit, afin d'assurer les entraînements. Une surface de 1000 m2 serait nécessaire. Une première proposition a été explorée mais la commune ne donnera pas suite engendrant des travaux trop lourds financièrement pour la commune du fait de son emplacement dans le périmètre du château, qui imposerait des composants trop onéreux.

Ils sont conscients que la pratique de ce sport dans la salle des fêtes occasionne des dommages.

Des possibilités sont étudiées sur notre commune et les communes voisines. Cette association a environ cent licenciés. Elle aimerait trouver une solution pérenne avec un terrain homologué.

14.Demande du club de karaté de Cras

Monsieur le maire explique que le club de karaté de Cras nous a sollicité pour la mise à disposition d'une salle, le dimanche matin, pour la pratique de cette activité. La commune de Cras leur a mis à disposition la salle d'évolution dans l'école élémentaire. Monsieur le maire propose de les rencontrer pour leur exposer le positionnement de notre commune. Les locaux sont déjà exploités par les différentes associations, et la salle des fêtes est louée régulièrement les dimanches. De plus un problème de stockage du matériel est à relever. La commune de L'Albenc ne peut donner une suite favorable à cette requête.

15.Point sur les travaux

. Travaux d'assainissement vers le lagunage : remplacement du lagunage par une station d'épuration et collecteur de rejet à l'Isère : réunions de chantier les mardis à 9 heures au mur d'escalade ;

. Travaux de voirie chemin des Allavards : marquages aux sols à faire avant d'envisager des mesures pour ralentir la circulation ; travaux de voirie sur la route de Pierre-Brune : demande de devis à l'entreprise Chambard pour la pose d'une glissière de sécurité et réfection de la chaussée en enrobé sur 50 mètres linéaires,

. Travaux d'aménagement de sécurité : demande de chiffrage pour deux chicanes l'une vers la carrosserie Pachot et l'autre vers l'entreprise Carré ; un chiffrage de plateaux surélevés ainsi que la réalisation d'un plateau surélevé au croisement du CD 35 et de la rue de Sahaeni ;

. Question du passage piétons sur la route de la gare : revoir le positionnement, en lien avec Dominique Martin ; question de l'abri bus vers la gare ;

- . Travaux de rénovation de l'école : travaux quasiment terminés dans le bâtiment école primaire (attente porte sécurité à poser et travaux de peinture à terminer dans le hall d'entrée pendant les vacances de Toussaint) ;
- Travaux de l'extension de l'école maternelle : le permis de construire n'est pas encore revenu, en attente du dossier de consultation des entreprises pour lancer les appels d'offre ;
- . Travaux au local chasse : les travaux sont terminés. Cette salle pourrait ponctuellement être utilisée par les associations de notre commune.
- Une visite du conseil municipal est à programmer.
- . Mise en souterrain du réseau France Télécom, chemin des Allavards : il ne reste plus qu'à enlever les poteaux, opération qui sera réalisée par France Télécom.

16. Questions diverses

BL-ENFANCE : le lancement a été fait courant juillet pour les parents ; dans une majorité de cas, les choses se sont bien passées. Un problème récurrent néanmoins revient au niveau des adresses courriels des utilisateurs.

Rencontre avec les habitants du quartier de Riquetière : pose des panneaux d'agglomération après la relève des compteurs d'eau ; demande d'un cheminement piétonnier, de chicanes pour ralentissement des véhicules et éloignement des maisons (projet en cours). Il faudra solliciter France Telecom pour le déplacement des poteaux également. Une demande d'abri bus a été également formulée, il faudra se concerter avec la Région.

Emplacement des panneaux de signalisation lumineux : radar pédagogique + radar fixe à positionner.

Route de Faverges : suite à une commission de sécurité avec le conseil départemental et la S.N.C.F., il en est ressorti qu'installer des stops serait utile. Ces derniers avaient été enlevés lorsque l'on avait modifié les limites d'entrée de l'agglomération. L'installation de ces balises a été décidée.

Problème de dégradation d'appareil de musculation au City Park : familles et jeunes ont été rencontrés sur cette thématique.

Complément d'adressage des logements avant le déploiement de la fibre optique, demande faite par S.F.R.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le maire
Albert BUISSON

